AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-4-65 S8200

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORREZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Supplément n° 1 au Bulletin n° 55 d'AVRIL 1965.-

A V E R T I S S E M E N T.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURES (Poiriers - Pommiers)

Par temps favorable des contaminations importantes sont à craindre.

Il est conseillé d'effectuer un traitement afin de tenir la végétation parfaitement protégée.

S'il y a lieu, à la bouillie utilisée contre la Tavelure ajouter un produit pour lutter en même temps contre l'Oïdium, les Pucerons, les Chenilles défoliatrices, les Acariens.

En ce qui concerne les Acariens, il est à signaler que les oeufs de Panonychus ulmi (oeufs rouges) commencent à éclore.

I N F O R M A T I O N S.-

V I G N E

VERS GRIS (Noctuelles)

Ces chenilles - qui s'attaquent d'ailleurs à de nombreuses cultures - dévorent, pendant la nuit, les jeunes pousses où évident les bourgeons. Dans la journée elles se réfugient, au pied des souches, sous les mottes de terre.

En cas d'attaques, intervenir immédiatement.

- soit par pulvérisation avec un produit à base de D.D.T., d'H.C.H., d'ALDRINE, de TOXAPHENE ou d'HEPTACHLORE.
- soit par épandage d'appâts à base de son empoisonné avec l'un des produits mentionnés ci-dessus.

Répartir ces appâts, le soir, à la dose de 60 à 80 kg à l'hectare, par petits tas au pied des souches (à savoir qu'il existe dans le commerce, sous forme de granulés, des appâts prêts à l'emploi).

C U L T U R E S   L E G U M I E R E S

MOUCHE DE L'ASPERGE.-

Dans les aspergeraies non encore en production, effectuer par beau temps, un premier traitement (s'il y a lieu, attendre que les premiers turions sortent du sol). Pour les produits à utiliser se reporter à la liste précédemment transmise.

Clermont-Ferrand, le 16 Avril 1965.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

P 117

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Tirage n° 534 du 16 Avril 1965 - 2.200 exemplaires - ABONNEMENT 1965 - Expédition n° 5.